

## GRAND PRIX CYCLISTE d'AVAILLES LIMOUSINE (Vienne)

### REGLEMENT PARTICULIER

Art.1 : Le Cycle Poitevin organise le mardi 30 Juillet 2024, le 20<sup>ème</sup> Grand Prix cycliste d'AVAILLES LIMOUSINE, épreuve de classe 1.12.1 (Elite Nationale), placé sous les règlements de la FFC, en collaboration avec l'association " Availles Limousine Cyclisme".

Art. 2 : L'épreuve est ouverte aux coureurs des équipes professionnelles continentales ainsi qu'aux amateurs des catégories Elite et Open 1.

Art. 3 : Le nombre des participants est limité à 150

Art. 4 : Dotation : Grille 1220/20 – *Open 1* : grille 183/10

Art. 5 : Itinéraire : 5 boucles de 20,350 km et 10 tours de 2,350 km, soit 125,250 km

Art 6 : Les engagements se feront par internet et les renseignements se feront auprès de Mr Joël FAUGEROUX, "Mortaigne" 86460 AVAILLES LIMOUSINE, tél 05 49 48 85 46 -06 87 29 34 24

Art.7 : La permanence sera assurée le jour de l'épreuve de 12h30 à 13h45 pour la remise des dossards et plaques de cadre. Elle se tiendra à cantine du groupe scolaire, rue du 11 novembre, sur le site du départ et d'arrivée. Après l'épreuve, cette permanence sera au même endroit.

Art.8 : La réunion des directeurs sportifs pour les instructions particulières et le tirage au sort des voitures se fera à la permanence à 13h30. Si la météo le permet, celle-ci se tiendra à l'extérieur de la salle.

La signature de la feuille de départ se fera à la permanence après confirmation par le coureur ou directeur sportif ; elle se fera par le juge à l'arrivée avec une annotation OK.

Le départ sera donné à 14h30.

Art.9 : Deux dossards et une plaque de cadre seront remis par concurrent contre caution qui sera restituée en l'absence de détérioration. Ils seront placés réglementairement. Ils ne devront en aucun cas être coupés ou pliés et devront être restitués le soir même à la permanence.

Art.10 : Sur les grandes boucles, le dépannage sera assuré par deux véhicules neutres du Cycle Poitevin ainsi que par la voiture de directeurs sportifs ayant au minimum 4 coureurs au départ. Tous ces véhicules devront s'arrêter à l'entame du 1er petit tour.

Sur les petits tours, les 2 véhicules neutres se situeront à chaque extrémité du circuit. Les équipes pourront dépanner leur coureur à tous point du circuit.

Art.11 : Le ravitaillement sera interdit dans la ligne droite d'arrivée.

Art.12 : En cas de contrôle médical, il s'effectuera à la salle multi activités.

Art.13 : les gerbes et autres récompenses seront remises au podium dès l'arrivée. Les 3 premiers ainsi que le 1<sup>er</sup> de la catégorie Open 1 devront se présenter en tenue cycliste

Art.14 : le jury des commissaires est désigné par la FFC. A charge pour lui de faire respecter ce règlement complété par les règlements de la F.F.C.

Art.15 : Chaque directeur sportif devra être muni d'une radio course. Celles-ci seront à retirer sur le parking, face à la permanence

**Contact** : *Joël FAUGEROUX-Mortaigne-86460 AVAILLES LIMOUSINE*  
*05 49 48 85 46 -06 87 29 34 24 – joel.faugeroux@wanadoo.fr*